



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 013 /ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024 DU 07 NOV 2024 ;

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD (PROLAC) EXERCICES 2024, 2025 ET LA CLOTURE DU PROJET

No de Crédit : 6643-CM

N° du Projet : P 161706

Intitulé : *recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation de l'Audit Financier et Comptable du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) exercices 2024, 2025 et la clôture du Projet*

N° d'identification : *CM-MINEPAT-395848-CS-LCS Plan de passation des marchés approuvé du 17 septembre 2024*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation de l'audit financier et comptable du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) exercices 2024, 2025 et la clôture du Projet**
2. Les services de consultants consistent en **l'expression d'une opinion professionnelle sur la situation financière à la fin de chaque exercice fiscal** afin de s'assurer que :
 - les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet de Relance et Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC).;
 - Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de mise en œuvre du Projet (UMOP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet ;
 - l'Unité de Mise en Œuvre du Projet maintient un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Mise en Œuvre du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.

3. Le Coordonnateur National, invite les Consultants à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions.

4

4. Le Consultant doit avoir le profil ci-après :
- être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts - Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit des états financiers des projets de développement et acceptable par la BIRD et le Gouvernement ;
 - le Consultant doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine d'audit des projets financés par les bailleurs de fonds notamment l'IDA et/ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
 - Avoir une expérience confirmée en audit financier des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale ;
 - avoir réalisé au moins 3 audits comptables et financiers au cours des 5 dernières années.

Conformément aux procédures de rotation des auditeurs mises en place, le mandat de l'audit n'est pas renouvelable consécutivement, sauf avis contraire du bailleur.

5. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs FPI » de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidairement responsables de l'intégralité du contrat. Un Consultant sera **sélectionné selon la méthode au moindre coût (SMC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale.**
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **19 NOV 2024** à **16 h**, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

**« Avis de Sollicitation à Manifestations d'intérêt
N° 013/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024
recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation de l'Audit Financier et Comptable du Projet de
Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) exercices 2024, 2025 et la
clôture du Projet»**

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;
Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central
B.P. : 242 Kousséri
Téléphone : (+237) 698 377 070
E-mail : prolac.cameroun@gmail.com avec copie à youssef.diama@prolac.cm

Kousséri, le **01 NOV 2024**

